

Processus d'investissement dans le secteur de l'aquaculture et de la pêche continentale

BELAKRI N.

Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya de Sétif

E-mail : belakri19@yahoo.fr

RESUMÉ

Au regard des opportunités d'investissement qu'elle offre, l'aquaculture (d'eau douce) et la pêche continentale constitue un véritable moteur du développement économique.

La maîtrise des techniques aquacoles, de l'environnement et l'application des recherches scientifiques en aquaculture a une très grande importance dans la réussite de la ferme, mais aussi la connaissance du processus administratif et les démarches réglementaires à suivre avant d'entamer l'investissement est primordiale et joue un rôle primordial.

Pour ceux qui n'ont pas des terrains et des sites propices pour l'implantation des fermes piscicoles, l'état a mis en place des textes réglementaires qui sont considérés comme d'un des instruments essentiels pour le développement de l'aquaculture.

C'est dans ce contexte que mon intervention sera présentée, et elle est basée sur 02 volets :

1. Les démarches à suivre afin d'obtenir une concession pour la création d'un établissement d'aquaculture (ferme piscicole) : commissions locales chargées de la délivrance de la concession, dossier à fournir, redevances, avantages fiscaux...etc.
2. La pêche continentale dans les plans d'eau : cadre juridique, définition, engins de pêche, espèces de poissons ciblées, procédure pour l'exercice de la pêche continentale, redevances...etc.